

La colère indolore des syndicats européens

PAR MATHILDE GOANEC
ARTICLE PUBLIÉ LE SAMEDI 3 OCTOBRE 2015

Bernadette Ségol laisse sa place à l'Italien Luca Visentini à la tête de la confédération européenne des syndicats, en congrès cette semaine à Paris. À la tribune, l'organisation a multiplié les déclarations de guerre vis-à-vis d'une Europe sociale aux abonnés absents. Mais la confédération, protéiforme et menacée par le repli national, peine à se faire entendre.

La troïka squattant la Grèce et les migrants traversant l'Europe. Ces deux images ont constitué l'arrière-plan du congrès de la **confédération européenne des syndicats (CES)**, organisé cette semaine à Paris (comme en témoigne **la motion commune sur les migrants, reproduite dans le club**). Accablés par les deux mandats de droite dure sous Barroso, et la cure d'austérité imposée au continent, les responsables syndicaux ont accueilli avec enthousiasme la promesse d'inflexion promise par le chrétien démocrate Jean-Claude Juncker, en ouverture du congrès. « À même travail, les mêmes salaires et les mêmes droits », a clamé le président de la commission européenne, réitérant mercredi à Paris sa promesse d'instaurer, au printemps 2016, « un socle de droits sociaux minimum », « un cordon sanitaire qui entourera pour mieux le protéger le marché du travail ». Martin Schulz, président du parlement européen, lui a emboîté le pas, empruntant pour l'occasion des accents catastrophistes : « Derrière ces cinq millions de jeunes chômeurs, il y a l'amère vérité : que nos enfants payent une crise dont ils ne sont pas responsables. C'est un baril de poudre au pied de notre démocratie. »



Congrès de la CES à Paris

Sauf que, jusqu'ici, la commission Juncker a peu ou prou poursuivi la politique menée depuis deux décennies : priorité donnée à Union économique et financière. Quant à la CES, elle tonne depuis des années sans succès contre la cure d'austérité imposée au continent. Ses demandes, **exposées ici en 2011**, étaient argumentées et solides, mais sans effets. « *Les droits fondamentaux continuent d'être violés, et pas seulement à cause de la troïka*, estime la secrétaire confédérale suédoise Véronica Nilsson. *Je pense aux attaques contre le droit de grève en Espagne, et les lois en préparation au Royaume-Uni pour réduire l'action syndicale. La justice européenne donne depuis plusieurs années l'avantage aux libertés économiques contre la protection des travailleurs. Surtout, il y a trop de lacunes dans le droit social européen.* »

[[lire_aussi]]

En termes de dumping social, le tableau décrit par le Portugais Edouardo Chagas, membre de la fédération européenne des travailleurs du transport, n'est pas plus réjouissant : « *Certains marins de pays tiers passent une année à bord des bateaux, sans congés ni heures supplémentaires. Dans le transport routier, les conducteurs en sont réduits à dormir dans leur camion pendant des mois car leurs employeurs les déclarent responsables du chargement. Chez Ryanair ou Finnair pour l'aérien, c'est l'exploitation maximale et le refus de toute discussion syndicale. De nouvelles compagnies, basées sur la recherche du travail à moindre coût, voient le jour avec le soutien passif de la commission européenne. Nous portons plainte régulièrement mais rien n'est fait et ce depuis trop longtemps.* » Jean-Marie Pernod, spécialiste du syndicalisme européen, résume en termes crus le rideau de fumée déployé selon lui par les instances européennes : « *Juncker fait croire que l'Europe sociale peut repartir, mais c'est du bidon. La politique actuelle, c'est toujours le ciblage sur les États déviants et le bon vieux catéchisme libéral. Et ici au congrès,*

quand Hollande déclare devant l'assemblée de la CES que l'Europe a sauvé la Grèce, tout le monde applaudit... »



Jean-Claude Juncker, président de la commission européenne, devant la CES à Paris © DR

Le double discours des dirigeants européens se combine donc à l'incapacité de la CES à peser. « *La confédération européenne, historiquement, a été créée pour influencer le quartier général à Bruxelles, pas pour y mettre le feu !* » rappelle Udo Rehfeldt, expert des relations professionnelles à l'échelle de l'UE. De fait, cette organisation, qui compte 88 confédérations syndicales nationales réparties dans 37 pays ainsi que dix fédérations syndicales européennes, a bien du mal à batailler, coincée à la fois par son adhésion structurelle à la marche européenne et par la diversité de ses membres. « *La CES est ce que ses affiliés veulent en faire*, rappelle Jean-Marie Pernod. *Or on constate, vu les difficultés, un repli sur les espaces nationaux.* » Un point de vue que partage Andor Laszlo, ancien commissaire à l'emploi et aux affaires sociales, qui a côtoyé la CES sous la présidence Barroso. « *Je dirais qu'ils ont [à cette époque - ndlr] tout de même réussi à faire émerger des positions communes sur certains sujets. Mais souvent, leur discours se limitait à une critique de l'austérité. À mes yeux, dire que l'on ne veut pas de l'austérité, c'est beaucoup trop simpliste. C'est l'une de leurs faiblesses : ils ont du mal à proposer des choses, en raison notamment de leurs clivages internes.* » Les syndicats du nord de l'Europe, soucieux de préserver leur modèle social, fortement attaqué dans le sud du continent, craignent effectivement une harmonisation « à la baisse ». D'ouest en est, on se méfie de ces nouveaux entrants, laminés syndicalement et présumés plus prompts à rentrer dans les chaussons du libéralisme.

L'impasse stratégique

Plus encore que les divisions, la CES est dans une impasse stratégique. L'Union européenne n'est pas un lieu de production de la norme sociale, sur laquelle les États membres gardent la main. Aussi la confédération joue-t-elle à la marge. Formellement, les syndicats sont sollicités lors des sommets sociaux, et dans le cadre des discussions autour **du semestre européen** (cycle de coordination économique et budgétaire, au cours duquel les États sont censés aligner leurs politiques économiques et budgétaires sur les règles de l'UE, et notamment tenter de corriger les « *déséquilibres macroéconomiques excessifs* »). Au plus fort de la crise financière, « *il faut reconnaître que l'impact [de ces discussions - ndlr] sur le contenu des politiques a été très limité (...)*, se souvient Andor Laszlo, commissaire aux affaires sociales et à l'emploi de 2009 à 2014. *C'est lié au fait que tout ce processus, pendant la crise, a été très fortement contrôlé par les ministres des finances de l'Eurogroupe. Les États membres, par exemple, ont inventé le "fiscal compact" [traité budgétaire TSCG - ndlr]. Ils ont laissé peu de marge de manœuvre à la commission.* » L'actuelle commissaire, Marianne Thyssen, ancienne eurodéputée respectée, assure qu'on peut aujourd'hui associer « *compétitivité* » et « *équité sociale* », mais rappelle que si la commission peut impulser des législations, elle doit aussi « *négoier avec les États membres* ». « *Notre rôle, c'est surtout de travailler au retour de la croissance, pour créer des emplois*, poursuit Marianne Thyssen, *c'est la meilleure des protections.* »



Congrès de la CES, à Paris © DR

La commission européenne peut, cependant, prendre l'initiative d'établir une nouvelle directive d'inspiration sociale (comme celle, célèbre, sur le détachement), mais seulement s'il y a accord des

partenaires sociaux, syndicaux et patronaux. « *Le problème, c'est que sur les questions sociales, la commission a abandonné l'idée de légiférer* », rappelle Udo Rehfeldt. *Au contraire, elle veut simplifier les règles.* » Ce « **refit** » rappelle furieusement le toilettage à l'œuvre en France, en Italie ou encore en Espagne, sur le code du travail notamment.

De son côté, la CES peut user du « *dialogue social européen* », en proposant des textes interprofessionnels, négociés avec les organisations patronales, qui peuvent être transposés en droit national. Mais l'accord est tellement difficile à trouver à l'échelle européenne que le consensus ne peut se faire que sur des thèmes « soft ». Résultat, les avancées en termes de santé et sécurité au travail ou de lutte contre les discriminations sont pour beaucoup issues de négociations européennes (**voir l'accord sur le stress au travail, signé en 2004**), alors que c'est le néant sur le salaire, le droit de grève ou encore le temps de travail, d'où les fortes disparités.

Dernier outil pour une harmonisation, celui de la négociation directement au sein des entreprises transnationales. Prenant acquis que le changement institutionnel est compliqué à obtenir, les syndicats européens tentent, depuis deux décennies, de faire bouger les lignes au sein même des grands groupes. Une centaine d'accords de ce type ont déjà été signés en Europe. Le projet de directive sur les restructurations tombé aux oubliettes, les salariés de General Motors Europe, très fortement syndiqués, **ont par exemple réussi à obtenir des garanties sur**

le maintien de l'activité sur tous les sites du constructeur automobile, en échange de plus de flexibilité. « *Mais c'est très difficile d'arriver à créer les conditions de solidarités internationales, car l'entreprise fait tout pour mettre ses différents sites de production en concurrence*, tempère Udo Rehfeldt. *Les organisations syndicales nationales sont également réticentes à toute négociation sur les salaires, qui est dans beaucoup de pays le domaine des branches. Elles craignent un nivellement vers le bas.* » Carmen Balho, représentante du comité d'entreprise du groupe allemand ZF, troisième constructeur mondial de pièces automobiles, illustre parfaitement cette complexité : « *Clairement, dans notre entreprise, celui qui produit à moindre coût emporte le morceau. Il s'agit d'être conscient, en tant que CE ou syndicaliste, que s'il y a une restructuration quelque part, c'est le début d'un cercle vicieux pour l'ensemble du groupe. Ça nécessite de sortir de son petit tiroir, de voyager, d'avoir des moyens, de se décentrer des enjeux locaux et on n'y arrive pas toujours.* »

Cette semaine, la CES a donc fait à nouveau le décompte de ses envies et de son impuissance. Luca Visentini, le nouveau secrétaire général élu au terme du congrès en remplacement de Bernadette Ségol, est issu d'un pays, l'Italie, qui vient de subir une défaite syndicale importante, **avec la mise en route au forceps du job act de Matteo Renzi**. Ce syndicaliste atypique, écrivain et poète, va devoir s'attaquer au théâtre européen, autrement plus difficile.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.